Financière de Champlain
Le respect des valeurs

Performance Avenir

Prospectus Simplifié

Prospectus Simplifié 1

- Partie A : Statutaire 1
- Partie B : Statistique 5

Financière de Champlain – SAS au capital de 240 000 € – siège social : 3, rue La Boétie - 75008 PARIS
téléphone : +33 1 58 18 37 51 – télécopie : +33 1 58 18 37 61

Performance Avenir

Prospectus Simplifié

PARTIE A Statutaire

PRESENTATION SUCCINTE :

Code ISIN :	FR0007082359
Dénomination :	Performance Avenir
Forme juridique :	Fonds Commun de Placement de droit français
Compartiment / Nourricier	Non/Non
Société de gestion :	Financière de Champlain
Dépositaire :	CM-CIC Securities
Commissaire aux comptes :	Cabinet PACE
Commercialisateur :	Financière de Champlain

INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION :

Classification : Actions des pays de la Communauté européenne

Objectif de gestion : Le FCP Performance Avenir est un fonds actions qui a pour objectif de surperformer son indicateur de référence, l'indice CAC 40, en profitant notamment de la dynamique des petites et moyennes capitalisations.

Indicateur de référence : l'indicateur de référence est le CAC 40 (dividendes non réinvestis), indice des 40 plus grandes capitalisations de la bourse de Paris.

Stratégie d'investissement : Le FCP est exposé aux entreprises de petites et moyennes capitalisations choisies principalement dans des secteurs acycliques (santé, environnement,…). La sélection des valeurs du portefeuille repose sur un examen approfondi de la société (perspectives de développement, commercialisation de nouveaux produits, structure financière…) complété par des rencontres avec ses dirigeants. Dans le but d'atteindre son objectif de gestion, la gestion est active avec différents seuils d'achat et de vente pour chaque titre : les positions sont renforcées en cas de baisse de cours, afin d'améliorer le coût moyen de la position, et allégées en cas de hausse de cours afin de profiter du potentiel déjà atteint. L'investissement s'effectue principalement dans des actions de petites et moyennes capitalisations. Le portefeuille peut être complété (jusqu'à 30 % de l'actif) par des valeurs de plus grandes capitalisations qui présenteraient des opportunités à court terme (sous-évaluation du cours de bourse par rapport à l'estimation de la valeur de la société, perspectives de développement,…). La zone géographique prépondérante sera la France.
La gestion respecte le cadre réglementaire du PEA avec un investissement minimum de 75 % de l'actif en actions et autres titres éligibles au PEA. Le degré d'exposition minimum du FCP aux marchés des actions des pays de la Communauté européenne est de 60 %, dont éventuellement des pays de la zone euro.
Le gérant pourra investir dans des instruments financiers à terme, fermes et conditionnels, négociés sur des marchés de la zone euro et/ou internationaux, réglementés ou de gré à gré. Ces instruments financiers sont utilisés afin de réaliser l'objectif de gestion (notamment par l'utilisation d'achats ou de ventes de contrats futures). L'utilisation des instruments financiers à terme permet notamment au gérant d'optimiser sa gestion et d'intervenir rapidement sur des marchés liquides ou pour couvrir un risque de baisse des marchés actions et/ou un risque de change.
Les opérations sur les marchés dérivés sont effectuées dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif du fonds.
Le FCP pourra investir dans la limite de 10 % de son actif, en parts et/ou actions d'OPCVM à vocation générale de droit français ou européen, coordonnés ou non coordonnés et de fonds d'investissement.
Le FCP pourra accessoirement souscrire des parts de FCP géré par Financière de Champlain.

L'exposition au risque de change pour des devises autres que celles de la zone euro ou de la Communauté européenne est limitée à 10 %.
Le FCP pourra de manière ponctuelle effectuer des opérations de prêts et emprunts temporaire de titres, afin d'optimiser les revenus de l'OPCVM.
Le portefeuille pourra également détenir des obligations convertibles des sociétés citées plus haut dans la limite de 10% de l'actif.
Dans la limite de 2 % de l'actif, le portefeuille pourra également détenir des parts de FCPR afin de profiter d'opportunités d'investissement qui pourraient se présenter dans quelque secteur que ce soit.
Le FCP pourra avoir recours dans la limite de 25 % de l'actif et dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, à des titres de créances et instruments du marché monétaire.

Profil de risque :

« Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés. »
Risque de perte en capital : Le capital n'est pas garanti. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas restitué. La perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à sa valeur d'achat.
Risque de marché actions et risque lié à l'investissement sur les actions de petite capitalisation : Une évolution défavorable des marchés actions peut entraîner des variations négatives de la valeur liquidative du fonds.
Le FCP pourra être investi dans des actions de petites et très petites capitalisations négociées sur Alternext ou sur le Marché Libre (marché non réglementé), dans la limite de la réglementation (limité à 10 % de l'actif net), qui ont un volume de titres cotés en Bourse réduit et susceptibles de rencontrer des risques de liquidités et qui sont, en général, plus volatiles que les grandes capitalisations. Par la nature de ces investissements, les variations peuvent plus marquées que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative de l'OPCVM peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.
Risque sectoriel : Le FCP présente un risque sectoriel du fait de son investissement sur des valeurs d'un nombre de secteurs limité.
Risque de change : Le porteur pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change dans le cas d'un investissement dans une valeur libellée dans une devise autre que l'euro. Afin de se couvrir contre le risque de change, le FCP pourra intervenir sur les marchés à terme de devises.
Autres risques : risque de taux et risque de crédit (cf. note détaillée).

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Souscripteurs concernés : Tous souscripteurs.

Profil de l'investisseur type : Le FCP est ouvert à tous les investisseurs qui souhaitent diversifier leur actif dans les sociétés de petites et moyennes capitalisations. En fonction de son aversion aux risques, il est suggéré à l'investisseur de placer entre 10 % et 30 % de ses actifs sur une durée de 5 à 8 ans.
Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce fonds dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer, vous devez tenir compte de votre patrimoine personnel, de vos besoins actuels et à 5 ans d'argent mais également de votre souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment vos investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

Durée de placement recommandée : supérieure à 5 ans

INFORMATIONS SUR LES FRAIS, COMMISSIONS ET LA FISCALITE :

Frais et commissions :

Commission de souscription et de rachat :
Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.
Aucune commission n'est acquise à l'OPCVM. Seul le commercialisateur peut décider de prendre la commission de souscription qui lui est entièrement acquise. Il n'y a pas de commission de rachat.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions ou des rachats	Assiette	Taux barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	valeur liquidative × nombre de parts	3.00 % taux maximum
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	valeur liquidative × nombre de parts	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	valeur liquidative × nombre de parts	Néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	valeur liquidative × nombre de parts	Néant

Les frais de fonctionnement et de gestion :
Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM,
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM,
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	**Actif net**	**2.99 % maximum TTC**
Prestataires percevant des commissions de mouvement :		
Actions et convertibles France et hors France : *dont* *dépositaire* *société de gestion*	Montant de la transaction	max 0.46644 % TTC *max. 0.03588 % TTC* *0.43056 % TTC*
Obligations et instruments du marché monétaire : *dont* *dépositaire* *société de gestion*	Forfait par opération	max. 41.86 € TTC *max. 41.86 € TTC* *Franco*
OPCVM France (hors fonds CIC et Financière de Champlain) : *dont* *dépositaire* *société de gestion*	Forfait par opération	max. 17.94 € TTC *max. 17.94 € TTC* *Franco*
OPCVM hors France (hors fonds CIC et Financière de Champlain) : *dont* *dépositaire* *société de gestion*	Forfait par opération	max. 47.84 € TTC *+ frais du correspondant* *max. 47.84 € TTC* *Franco*
Marchés à Terme (contrats CAC et Eurostoxx) : hors frais chambre de compensation *dont* *dépositaire* *société de gestion*	Forfait par contrat	max. 8.1328 € TTC *max. 0.5980 € TTC* *max. 7.5348 € TTC*

Régime fiscal :

Le FCP est éligible au PEA (Plan d'Epargne en Actions) : Le portefeuille du fonds est investi au minimum à 75 % en titres éligibles au PEA. (titres dont les émetteurs ont leur siège social dans un Etat membre de la Communauté européenne).

Avertissement : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL :

Conditions de souscription et de rachat :

L'organisme désigné pour recevoir les rachats et les souscriptions est :

CM-CIC Securities – 6, avenue de Provence – 75441 Paris Cedex 09

Les ordres de souscription ou de rachat sont reçus chaque jour avant 12h00. Ils sont réalisés sur la base de la prochaine valeur liquidative, méthode dite "cours inconnu". Le règlement est effectué en date du jour ouvré suivant.

- **Valeur liquidative d'origine** **100 euros**
- **Montant minimum de première souscription** **1 part**

Date de clôture de l'exercice :

Dernier jour ouvré de chaque année (première clôture le 31 décembre 2003)

Affectation des résultats :

Capitalisation pure

Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative :

La valeur liquidative est calculée quotidiennement par le service OPCVM de Financière de Champlain à l'exception des jours fériés ou de fermeture de la place de Paris.

Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative :

Après chaque calcul, la valeur liquidative est consultable auprès de la plupart des banques de données habituelles : AMF, Standard & Poors, Fininfo, Bloomberg, Reuters et Cote alpha.

Devise de libellé des parts ou actions :

EUR

Date de création :

Cet OPCVM a été agréé par la Commission des Opérations de Bourse le **11/03/2003**. Il a été créé le **07/04/2003.**

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES :

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Financière de Champlain - 3, rue La Boétie 75008 PARIS

Vous pouvez également obtenir des informations supplémentaires auprès du service commercial :

Tél. : +33.1.58.18.37.51 - *e*-mail : contact@champlain.fr

La procédure élaborée par la société de gestion en matière de « politique de vote » en vertu de l'article 314-100 du règlement général de l'AMF peut être obtenu sur simple demande à l'adresse ci-dessus ou consultable sur le site internet de la société http://www.financieredechamplain.fr

Date de publication du prospectus : **30/04/2011**

Le site de l'AMF (*www.amf-france.org*) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

PARTIE B Statistique

PERFORMANCES DU FCP AU 31/12/2010 :

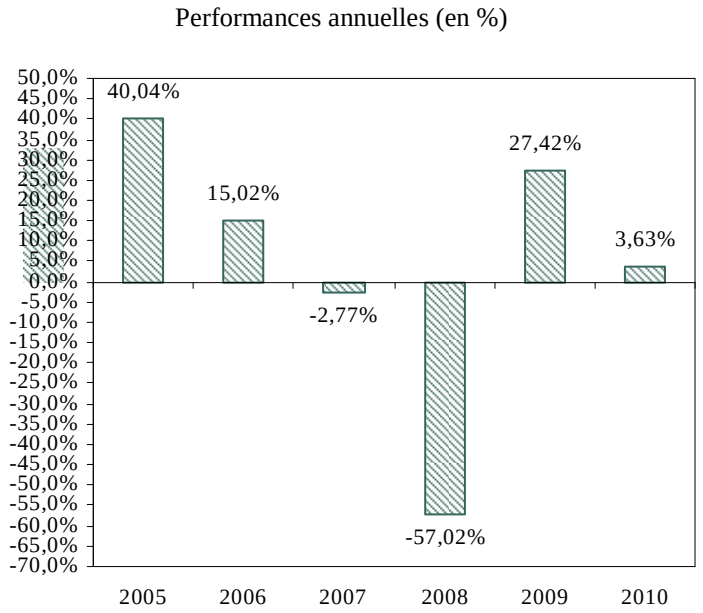

Performances Annualisées	1 an	3 ans	5 ans
Performance Avenir	**3,63%**	**-17,21%**	**-8,69%**
Indice CAC 40	**-3,34%**	**-12,16%**	**-4,20%**

La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis, celle de l'indicateur de référence ne tient pas compte des éléments de revenus distribués

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps

PRESENTATION DES FRAIS FACTURES A L'OPCVM AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS AU 31/12/2010 :

Frais de fonctionnement et de gestion	**2.99 %**
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement. Ce coût se détermine à partir : • des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement • déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur	**0.00 %** 0.00 % 0.00 %
Autres frais facturés à l'OPCVM Ces autres frais se décomposent en : • commission de surperformance • commissions de mouvement	**1.54 %** 0.00 % 1.54 %
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos	**4.53 %**

Les frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction, et le cas échéant, de la commission de surperformance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, ...) et la commission de mouvement (voir ci-dessous).

Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
- des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est-à-dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.
- des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

INFORMATIONS SUR LES TRANSACTIONS AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS AU 31/12/2010 :

Les frais de transaction sur le portefeuille actions ont représenté **4.12 %** de l'actif moyen. Le taux de rotation du portefeuille actions a été de **5.35** de l'actif moyen.
Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

Classes d'actifs	Transactions
Actions	0 %
Autres	0 %